

***REGISTRE OFFICIEL ET
DICTIONNAIRE
De la Noblesse de Bérémagne***

Contenant les titres complets et noms des titulaires de Principautés, Duchés, Marquisats, Comtés et Vicomtés etc... ou de titres affiliés. Le Présent registre fait office de preuve devant la loi, et ne peut être remis en question.



05 PAGES

AU PALAIS DE BEREMAGNE

Ouvrage uniquement disponible sur le site officiel de la Principauté de Bérémagne

AVANT-PROPOS

Le onze février deux-mille-dix-huit vers trois heures de l'après-midi, le premier gouvernement de Bérémaigne fut composé, et la monarchie établie comme système politique. Quelques jours après, le premier titre de ce registre est déclaré comme officiel et ce, immédiatement après la proclamation du souverain qui portera dès lors la titulature de Prince de Bérémaigne, avec la qualification et les honneurs d'Altesse Sérénissime. Le bénéficiaire élu du titre précédemment cité est M. Emanuel de Dovimaldi-Nassor, né le vingt-huit octobre deux-mille-deux à L'Isle-Adam. Le présent registre a pour but de classer et de répertorier la totalité des personnalités et des familles nobles de la principauté de Bérémaigne. Ainsi, les citoyens de la principauté, nobles d'un autre état ne seront pas représentés ici sauf exception. Aussi, ce registre sera mis à jour à chaque nouvelle nomination ainsi qu'à chaque nouvel anoblissement. Ce document contient également les prédicats et qualifications attribués à chaque parti, et ils sont les suivants sauf indication contraire explicitement formulée : « Votre Grâce » pour les Ducs, « Votre Magnificence » pour les Marquis, « Votre Grandeur » pour les Comtes et « Monseigneur » pour les autres titres. Les Titres différents des titres de la Monarchie (Prince Régnant, Consort, Douairière, et Héritier), sont attribués par lettres patentes nécessairement signées de la main du Souverain. L'attribution des titres, distinctions et honneurs par le prince régnant est régie par l'article 2.5 de la Constitution du onze février 2018.

SOMMAIRE

Les Principautés et Titres Princiers	4
Les Duchés et Titres Ducaux	4
Les Marquisats et Titres affiliés.....	5
Les Comtés et Titres affiliés.....	5
Les Baronnies et Titres affiliés.....	5

LES PRINCIPAUTES ET TITRES PRINCIERS

Le Titre de Prince de Bérémaigne ou sa déclinaison féminine est porté par l'ensemble des membres de la famille régnante, cette dernière composée du conjoint du souverain, de ses enfants nés de façon légitime et de ses parents et grands-parents. L'adjectif « Souverain » est ajouté pour qualifier le Souverain de Bérémaigne. L'appellation de Prince Souverain est également adaptée. Le titre de Prince de Bérémaigne s'accompagne automatiquement de la qualification d'Altesse Sérénissime et des honneurs qui s'y attachent.

Le Titre de Princesse Consort de Bérémaigne est porté et attribué automatiquement à la conjointe du Prince Régnaant à la suite du mariage du couple, ou sur décret publié au Journal Officiel de la Principauté de Bérémaigne. Le titre de Princesse Consort de Bérémaigne s'accompagne de la qualification d'Altesse Sérénissime et des honneurs qui s'y attachent.

Le Titre de Princesse Douairière est conféré à la veuve d'un Prince Régnaant de Bérémaigne. Cette dernière continue cependant à porter la qualification d'Altesse Sérénissime et de jouir des honneurs qui s'y attachent.

Le Titre de Prince Héritier de Bérémaigne ou sa déclinaison féminine est conféré au premier individu, enfant du souverain ou pas, dans l'ordre de succession au trône de Bérémaigne. Le Prince Héritier ou sa déclinaison féminine porte la qualification d'Altesse Sérénissime et jouit des honneurs qui y sont attachés.

Le Titre de Prince de Lavoie ou sa déclinaison féminine est conféré au premier individu, enfant du souverain ou pas, dans l'ordre de succession au trône de Bérémaigne à l'issue d'une cérémonie officielle. Le Prince ou la Princesse de Lavoie porte la qualification d'Altesse Sérénissime et jouit des honneurs qui y sont attachés.

LES DUCHES ET TITRES AFFILIÉS

Le Titre de Duchesse de Madrienne est réservé à la compagne du Prince Régnant et ce, avant que le couple ne soit marié. Le titre s'accompagne de la qualification d'Altesse Royale et des honneurs qui en découlent. Après la cérémonie du mariage, la Duchesse de Madrienne abandonne son titre pour celui de Princesse Consort de Bérétagne. L'utilisation du titre de Duchesse de Madrienne est autorisée de manière automatique. En cas de séparation, le titre ne peut plus être porté et doit être immédiatement abandonné.

Le Titre de Duc d'Anterne est attribué depuis le premier mai deux-mille-dix-huit à M. Nicolas de Bérétagne, père du Souverain.

LES MARQUISATS ET TITRES AFFILIÉS

Le Titre de Marquise d'Aguemont est depuis le premier mai deux-mille-dix-huit attribué à Son Altesse Sérénissime la princesse Louanne de Bérétagne.

Le Titre de Marquis de Nurmille est depuis le vingt-neuf avril deux-mille-dix-huit attribué à M. Yves Excoffier, et est non-transmissible à quel qu'héritier que ce soit.

LES COMTÉS ET TITRES AFFILIÉS

Le Titre de Comte de Valaras est porté du vingt-et-un août deux-mille-dix-huit au quinze février deux-mille-vingt-et-un par M. Yannick Douai-Desse, « Prince de Lochaber ». Les lettres patentes sont annulées par le décret 2021-04 publié au Journal Officiel.

Le Titre de Comte de Barraigne est depuis le onze mai deux-mille-dix-huit attribué à M. Chemsdine Sourni.

Le Titre de Comte de Narille est depuis le vingt-neuf avril deux-mille-dix-huit attribué à M. Carl Excoffier, et est non-transmissible à quel qu'héritier que ce soit.

Le Titre de Comtesse de Deauville est depuis le premier mai deux-mille-dix-huit porté par M^{me} Frédérique de Bérétagne.

LES BARONNIES ET TITRES AFFILIÉS

Le Titre de Baronne Conte est depuis le treize janvier deux-mille-vingt attribué à M^{me} Lila Conte, anciennement connue sous l'appellation de Son Altesse Royale la Duchesse de Madrienne (Titre déposé par le décret 2020-01).